

Le Comité régional,

Rappelant la résolution WHA36.32 sur la lutte contre les maladies cardio-vasculaires;

Reconnaissant l'importance croissante des maladies cardio-vasculaires en tant que problème de santé publique dans la Région;

Réalisant la nécessité de démontrer la possibilité de lutter contre les maladies cardio-vasculaires par le recours aux soins de santé primaires en utilisant les ressources existantes;

Reconnaissant aussi la nécessité d'attirer des ressources extrabudgétaires;

1. PRIE INSTAMMENT les Etats Membres:

1) d'intensifier leurs efforts pour instaurer et développer les programmes de lutte contre les maladies cardio-vasculaires en tant que partie intégrante de leurs plans sanitaires nationaux destinés à atteindre la santé pour tous d'ici l'an 2000;

2) d'entreprendre une recherche sur les services de santé se rapportant aux maladies cardio-vasculaires, à l'appui du développement des programmes de lutte;

3) de créer au sein de leurs ministères de la santé des unités responsables, ou au moins des points focaux, qui serviraient les objectifs susmentionnés;

4) de former les personnels de santé et les autres personnels adéquats, si nécessaire, à la lutte contre les maladies cardio-vasculaires, en insistant sur les soins de santé primaires;

5) de stimuler la prise de conscience des maladies cardio-vasculaires en tant que problème de santé publique et de la valeur des mesures de prévention générales dans les programmes nationaux d'éducation pour la santé;

2. PRIE les Etats Membres qui sont en mesure de le faire d'apporter un appui technique et financier aux autres pays de la Région pour le développement et la mise en oeuvre de leurs programmes;

3. PRIE le Directeur régional:

- 1) d'appuyer les Etats Membres pour l'instauration de programmes ou le renforcement de programmes existants relatifs à la lutte contre les maladies cardio-vasculaires, en se référant à une approche fondée sur la collectivité et commençant par certaines zones choisies;
- 2) de collaborer avec les Etats Membres pour continuer à mobiliser les sources possibles d'appui financier pour leurs programmes;
- 3) de promouvoir:
 - a) la recherche sur les services de santé relatifs aux maladies cardio-vasculaires pour le développement des programmes de lutte;
 - b) la coopération entre pays dans les domaines de la recherche et des activités de lutte.